

Interpellation présentée par le député :
M. Olivier Jornot

Date de dépôt : 11 juin 2009

Interpellation urgente écrite

Pourquoi le Conseil d'Etat ne met-il pas la révision de la LIPAD (protection des données) en vigueur ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Grand Conseil a voté la révision de la LIPAD (loi 9870) en octobre 2008, à la suite d'un travail parlementaire conséquent, qui a mobilisé les efforts de la Commission judiciaire et de la police et d'une sous-commission spécifiquement constituée à cet effet.

Le Conseil d'Etat justifiait alors la nécessité de réviser la législation cantonale sur la protection des données par l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen. On rappellera que cette adhésion est une réalité depuis l'an dernier.

Alors que la commission était encore saisie de l'objet, M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du département des institutions, a en outre déploré la lenteur des travaux, le besoin d'une base légale pour la vidéosurveillance se faisant sentir de manière pressante.

On ne peut dès lors que s'étonner que huit mois se soient écoulés depuis le vote de la loi sans que le Conseil d'Etat ne juge utile de la mettre en vigueur, privant ainsi la population genevoise de la protection des données personnelles à laquelle elle a droit.

Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il toujours pas mis la révision de la LIPAD (loi 9870) en vigueur et à quelle échéance envisage-t-il de le faire ?